



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 14 - JANVIER 2015**

# SOMMAIRE

## Agence régionale de santé

Arrêté N °2015005-0004 - Arrêté n °2014/328 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé IDF - Général - DT 75 .....	1
---	---

## Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Arrêté N °2015019-0001 - Arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ, Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Paris en matière d'ordonnancement secondaire .....	6
--	---

## Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2015015-0007 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité régionale en matière d'ordonnancement secondaire. ....	21
Arrêté N °2015015-0008 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale des Yvelines en matière d'ordonnancement secondaire .....	26
Arrêté N °2015015-0009 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de l'Essonne en matière d'ordonnancement secondaire. ....	29
Arrêté N °2015015-0010 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale des Hauts- De- Seine en matière d'ordonnancement secondaire. ....	32
Arrêté N °2015015-0011 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale de Seine- Saint- Denis en matière d'ordonnancement secondaire. ....	35
Arrêté N °2015015-0012 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale du Val- De- Marne en matière d'ordonnancement secondaire. ....	38
Arrêté N °2015015-0013 - arrêté de subdélégation de signature du Direccte aux responsables de pôles et chefs de services de l'unité territoriale du Val d'Oise en matière d'ordonnancement secondaire. ....	41

## Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

### Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2015020-0007 - arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris .....	44
---	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015005-0004**

**signé par**  
**Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France**

**le 05 Janvier 2015**

**Agence régionale de santé**

Arrêté n °2014/328 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé IDF - Général - DT 75

**ARRETE n° DS-2014/328  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux agences régionales de santé

**Vu** Le code de l'action sociale et des familles

**Vu** Le code de la sécurité sociale

**Vu** Le code du travail

**Vu** Le code de la défense

**Vu** Le code de l'environnement

**Vu** Le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des Directeurs Généraux des Agences Régionales de Santé, nommant Monsieur Claude EVIN, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, à effet de signer, pour la délégation territoriale de Paris, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire, Innovation et Démocratie sanitaire
- Etablissements et services de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Ressources humaines et affaires générales
- Qualité et Sécurité Sanitaire

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

## Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux ministres, aux membres du gouvernement, aux parlementaires et aux présidents des conseils régionaux et généraux

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial de Paris, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial.

## Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux responsables de département, sur l'ensemble des attributions du délégué territorial :

- Madame Christine CHAFFAUT, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Qualité et Sécurité Sanitaire»
- Madame Mathilde CHAPET, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle «Etablissements de santé»
- Monsieur Alexandre FARNAULT, responsable du pôle «Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Monsieur Bruno FLOURY, médecin inspecteur de santé publique, responsable du pôle «Prévention et Promotion de la Santé»
- Madame Christine GRATZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, responsable-adjointe du pôle « Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Monsieur Alain BEAUVOIS, cadre de santé, responsable-adjoint du pôle «Ambulatoire, Innovation et Démocratie Sanitaire»
- Madame Laure LE COAT, cadre de l'Assurance Maladie, responsable du pôle «Médico-social»

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial, du délégué territorial adjoint de Paris, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Marie-Jeanne BODIN-SAFFRAY, ingénieur d'études sanitaires, responsable de la cellule « environnement extérieur » au sein du service « contrôle et sécurité sanitaire des milieux »
- Madame Emmanuelle BEAUGRAND, ingénieur, responsable de la cellule « habitat » au sein du pôle « qualité et sécurité sanitaire »
- Madame Sophie SIROT, médecin inspecteur de santé publique, au sein du département « prévention et promotion de la santé »
- Madame Alice ARLOT-HENRY, ingénieur d'études sanitaires, au sein pôle qualité et sécurité sanitaire

## **Article 6**

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Lyse PENNEL-PRUVOST, déléguée territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée territoriale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Laurent HAAS, délégué territorial adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale, du délégué territorial adjoint, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Yves IBANEZ, responsable du pôle veille et sécurité sanitaires.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Nicolas HERBRETEAU, pôle veille et sécurité sanitaires
- Madame Helen LE GUEN, service contrôle et sécurité sanitaire des milieux

## **Article 7**

Délégation de signature est donnée à Madame Monique REVELLI, déléguée territoriale des Yvelines, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des crématoriums et la continuité des actions de l'Agence, relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, pour la délégation territoriale de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Corinne FELIERS, responsable du département veille et sécurité sanitaires, délégation territoriale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de la déléguée territoriale des Yvelines et du responsable du département veille et sécurité sanitaire, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à Madame Nathalie MALLET, responsable adjointe du département veille et sécurité sanitaires des Yvelines.

## **Article 8**

L'arrêté n° DS-2014/185 du 25 septembre 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

## **Article 9**

Le délégué territorial de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et de Paris.

Fait à Paris, le 5 janvier 2015

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Claude EVIN





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015019-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 19 Janvier 2015**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté portant subdélégation de signature par  
Monsieur André SANCHEZ, Directeur  
Interrégional des services pénitentiaires de  
Paris en matière d'ordonnancement secondaire



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

**ARRETE**  
**portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ**  
**directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris**

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice, modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2014 du ministère des finances et des comptes publics fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'arrêté n° 2015016-0001 du 16 janvier 2015 portant modification de l'arrêté n° 2015006-0005 du 6 janvier 2015 de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

**Article premier** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- M Philippe OBLIGIS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

**Article 2** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 ;

- M Philippe OBLIGIS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Nathalie JAFFRE, chef du département des ressources humaines, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Agnes CORNET, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- M Hervé GAY, unité des traitements et des indemnités, secrétaire administratif 3<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Agnes BUON, secrétaire administrative 3<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Ghizlane RAZZAK, agent contractuel ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 3** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer tous les actes de gestion des deniers publics dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics dans la limite de leurs attributions :

#### **Maison d' Arrêt de Fleury-Mérogis**

- M Hubert MOREAU, directeur fonctionnel ;

#### **Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy).**

- M Arnaud SOLERANSKI, directeur fonctionnel ;

#### **Centre pénitentiaire de Fresnes**

- M Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel ;

**Article 4** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

#### **Département des affaires immobilières**

- M Patrice CHAVAL, chef du département des affaires immobilières, directeur technique 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Corinne LAUPEN, technicienne, chef de l'unité des études et de la gestion patrimoniale ;
- Mme Dolly CHRISTANVAL, chef du suivi financier au département des affaires immobilières, secrétaire administrative 3<sup>ème</sup> grade ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Claudine MOUNIOS, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- M Hubert MOREAU, directeur fonctionnel ;
- M Olivier PIPINO, directeur hors classe ;
- Mme Martine TERRY, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Monette LEON-PROSPER, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)**

- M Arnaud SOLERANSKI, directeur fonctionnel ;
- Mme Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Centre de Détention de Melun**

- M Bruno BRIAND, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Sabine DEVIENNE, directrice des services pénitentiaires ;

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- M Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel ;
- Mme Laure MORETTI, directrice des services pénitentiaires ;
- M Sala CHEBLAL, directeur technique 1<sup>ère</sup> classe ;
- M Mickaël DENIS, directeur technique 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;

### **Etablissement Public de Santé National de Fresnes**

- M Guillaume MOSSER, directeur des services pénitentiaires ;
- M Kamal ABDELLI, capitaine pénitentiaire ;

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- M Christophe DEBARBIEUX, directeur hors classe ;
- M Joseph COLY, directeur des services pénitentiaires ;
- M Didier MECREANT, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

- M Yves FEUILLERAT, directeur hors classe ;
- M Gilles GRAS, directeur des services pénitentiaires ;

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- M Jimmy DELLISTE, directeur hors classe ;
- M Ivan GOMBERT, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Isabelle KULIG, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé**

- Mme Agnès ROBIN, directrice des services pénitentiaires ;
- M Jean-Marie AKERA, lieutenant pénitentiaire ;

### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- M Renaud SEVEYRAS, directeur hors classe ;
- M Régis BAUDOIN, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Véronique BOITEUX, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- M Franck RIVIERE, commandant pénitentiaire ;
- Mme Christelle DELOZE, capitaine pénitentiaire ;

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- M Hugues STAHL, Directeur hors classe ;
- Mme Cathy CHRISTOPHE, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Chantal REBILLARD, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Maison Centrale de Poissy**

- M François GOETZ, directeur hors classe ;
- Mme Vanessa PREMPAIN, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Centre pénitentiaire sud francilien**

- Mme Nadine PICQUET, directrice fonctionnelle ;
- Mme Isabelle BRIZARD, directrice des services pénitentiaires ;
- M Frédéric JUNG, attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Julie JOUBLOT, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne**

- M Vincent VIRAYE, capitaine pénitentiaire ;
- M Rémi LAVERGNE, major pénitentiaire ;

### **Centre de Semi Liberté de Gagny**

- M Elphege ZAMBA, capitaine pénitentiaire ;
- M Albert MENDY, major pénitentiaire ;

### **Centre de Semi Liberté de Melun**

- M Philippe MARTIN, commandant pénitentiaire ;
- M Fabrice DEL-REY, major pénitentiaire ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris**

- M Patrick MADIGOU, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Houria SELKIM, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

- Mme Nicole BRETON, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Muriel BADREDDINE, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines**

- M François TOUTAIN, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Claudette RANDRIANARISON, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

- Mme Nelly OLIVEIRA, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Emmeline TRANAKIDIS, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

- M Alain FAJER, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Annie MUGNIER-POLLET, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe normale ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

- Mme Josiane CLERICI, directrice fonctionnelle des services pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine DUBURCH, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

- M Claude CHARAMATHIEU, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine TREIS, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

- Mme Géraldine BLIN, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Nicole CLEMENT, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

**Article 5** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

#### **Département du Budget et des Finances**

- Mme Joëlle GALOIS, unité de la gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Lisette DA-SILVA, unité de la gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Horia ZAVADIL, unité de la gestion des moyens généraux, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Nawal GUERCHOUCHE, unité de la gestion des moyens généraux, agent contractuel ;
- M Sylvestre N'KOUIKANI, unité de la gestion des moyens généraux, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Elisa MELIOR, unité des achats et des marchés publics, agent contractuel ;
- Mme Sylvie ERB, unité des achats et des marchés publics, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;

#### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Martine TERRY, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Monette LEON-PROSPER, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Maïmouna DIALLO, unité gestion alimentation, secrétaire administrative 2<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, unité de gestion des moyens généraux, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;



- Mme Sabrina MERI, unité de gestion alimentation, surveillante ;
- Mme Isabelle THUEUX, unité de gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Patricia MIAN, département administration finances, adjointe administrative ;
- Mme Sandrine MELLOULI, unité de gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Claude FELLER, unité de gestion des moyens généraux, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Lynda LEBON, unité de gestion des moyens généraux, adjointe administrative ;

#### **Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)**

- M Michel RENIER, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Jocelyne POLI, économat, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Léa ANDREA, économat, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat, adjointe administrative ;

#### **Centre de Détention de Melun**

- Mme Yolande MARTIN, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Suzanne AGNES, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Florence LABEJOF, économat, adjointe administrative ;
- Mme Fabienne PAVILLA, économat, adjointe administrative ;

#### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- Mme Karine MAZOUZI, économat, secrétaire administrative 2<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat, brigadier ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Danièle BUISSON, économat, adjointe administrative ;
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat, adjointe administrative ;
- Mme Maïté STIKER, service technique, adjointe administrative ;
- Mme Méléna RASPECTA, service technique, adjointe administrative ;

#### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- Mme Barbara FRONTIGNY, économat, adjointe administrative ;
- Mme Alexandra NIKOLOFF, économat, adjointe administrative ;

#### **Etablissement Pour Mineur de Porcheville**

- M Etienne CAILLAT, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Sabine TROTTIN, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;

#### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Isabelle KULIG, responsable administratif et financier, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Rafica SELLAME, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;

- Mme Marlène DESSENNES, économat, adjointe administrative ;

#### **Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé**

- Mme Sandrine BRAUD-MOULINIER, économat, secrétaire administrative 3<sup>ème</sup> grade ;
- M François-Xavier PECIC, économat, adjoint administratif ;

#### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- M Alain DUVAL, économat, secrétaire administratif 3<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Nathalie MARCHETTI, économat, adjointe administrative ;

#### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- Mme Marina MAQUIABA, économat, surveillante ;
- Mme Aurélie LALAUS, économat, adjointe administrative ;

#### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- M Zahir CHIKHI, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Odile HENS-BARBIER, économat, adjointe administrative ;

#### **Maison Centrale de Poissy**

- M Christophe GAUTHIER, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Aïcha FAIK, économat, adjointe administrative ;
- Mme Annick NAPIERALA, économat, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat, agent contractuel ;
- Mme Céline GROLLIER, économat, adjointe administrative ;

#### **Centre Pénitentiaire Sud Francilien**

- M Patrick HAMLET, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Sophie GOB, économat, adjointe administrative ;
- Mme Nathalie BRETON, économat, adjointe administrative ;

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris**

- Mme Houria SELKIM, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- M François HERRY, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne**

- M Gérard CONEJOS, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Murielle LAVIE, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;

#### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines**

- Mme Nathalie BRETON, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne**

- Mme Emmeline TRANAKIDIS, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Cindy FERRY, secrétariat, adjointe administrative ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine**

- M Xavier ETOUNDI, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis**

- Mme Julia EGUIENTA, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne**

- Mme Delphine TREIS, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-Renée METAYER, économat, secrétaire administrative 3<sup>ème</sup> grade ;

### **Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise**

- Mme Nicole CLEMENT, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Christelle GOUMON, secrétaire administrative 2<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Jessica COUCHAUX, économat, adjointe administrative ;

### **Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne**

- M Vincent VIRAYE, Capitaine pénitentiaire, chef d'établissement ;
- Mme Carole VINETOT, économat, surveillante principale ;
- Mme Annie COMTE, économat, adjointe administrative ;

### **Centre de Semi Liberté de Gagny**

- Mme Claudine GRANGERAY, agent contractuel ;

### **Centre de Semi Liberté de Melun**

- Mme Chrystelle LUBIN-GELICAN, économat, surveillante principale ;

### **Etablissement Public de Santé National de Fresnes**

- Mme Christine COVINDASSAMY, unité pénitentiaire d'administration générale, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Estelle SBAGHI, unité pénitentiaire d'administration générale, agent contractuel ;

**Article 6 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence** concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes

et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

#### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- M Hubert MOREAU, directeur fonctionnel ;
- M Olivier PIPINO, directeur hors classe ;
- Mme Martine TERRY, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Monette LEON-PROSPER, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

#### **Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)**

- M Arnaud SOLERANSKI, directeur fonctionnel ;
- Mme Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

#### **Centre de Détention de Melun**

- M Bruno BRIAND, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Sabine DEVIENNE, directrice des services pénitentiaires ;

#### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- M Stéphane SCOTTO, directeur fonctionnel ;
- Mme Laure MORETTI, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Hélène KAVALLIAUSKAS, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice, pour les engagements juridiques dont le montant est inférieur à 4 000 euros ;

#### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- M Christophe DEBARBIEUX, directeur hors classe ;
- M Joseph COLY, directeur des services pénitentiaires ;
- M Didier MECREANT, attaché d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

#### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- M Jimmy DELLISTE, directeur hors classe ;
- M Ivan GOMBERT, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Isabelle KULIG, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

#### **Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé**

- Mme Agnès ROBIN, directrice des services pénitentiaires ;
- M Jean-Marie AKERA, lieutenant pénitentiaire ;

### **Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)**

- M Renaud SEVEYRAS, directeur hors classe ;
- M Régis BAUDOIN, directeur des services pénitentiaires ;
- Mme Véronique BOITEUX, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- M Franck RIVIERE, commandant pénitentiaire ;
- Mme Christelle DELOZE, capitaine pénitentiaire ;

### **Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)**

- M Hugues STAHL, directeur hors classe ;
- Mme Cathy CHRISTOPHE, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Chantal REBILLARD, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Maison Centrale de Poissy**

- M François GOETZ, directeur hors classe ;
- Mme Vanessa PREMPAIN, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

### **Centre pénitentiaire sud francilien**

- Mme Nadine PICQUET, directrice fonctionnelle ;
- Mme Isabelle BRIZARD, directrice des services pénitentiaires ;
- M Frédéric JUNG, attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Julie JOUBLOT, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire) ;

**Article 7** : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

### **Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis**

- Mme Monette LEON-PROSPER, attachée principale d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Vanessa LAURET, coordonnatrice cantines, surveillante ;
- M Abel FREDELISY, coordonnateur cantines, surveillant ;
- Mme Patricia MIAN, département administration finances, adjointe administrative ;

### **Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)**

- M Michel RENIER, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Léa ANDREA, économat, adjointe administrative ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat, adjointe administrative ;
- Mme Jocelyne POLI, économat, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe ;

### **Centre de Détention de Melun**

- Mme Yolande MARTIN, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Suzanne AGNES, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Florence LABEJOF, économat, adjointe administrative ;
- Mme Fabienne PAVILLA, économat, adjointe administrative ;

### **Centre Pénitentiaire de Fresnes**

- Mme Karine MAZOUZI, économat, secrétaire administrative 2<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat, brigadier ;

### **Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé**

- Mme Sandrine BRAUD-MOULINIER, économat, secrétaire administrative 3<sup>ème</sup> grade ;
- M François-Xavier PECIC, économat, adjoint administratif ;

### **Maison d'Arrêt de Versailles**

- Mme Marina MAQUIABA, économat, surveillante ;
- Mme Aurélie LALAUS, économat, adjointe administrative ;

### **Maison Centrale de Poissy**

- M Christophe GAUTHIER, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Aïcha FAIK, économat, adjointe administrative ;
- Mme Annick NAPIERALA, économat, adjointe administrative principale 1<sup>ère</sup> classe ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat, agent contractuel ;
- Mme Céline GROLLIER, économat, adjointe administrative ;

### **Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin**

- Mme Barbara FRONTIGNY, économat, adjointe administrative ;
- Mme Alexandra NIKOLOFF, économat, adjointe administrative ;

### **Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)**

- Mme Rafica SELLAME, économat, secrétaire administrative 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Marlène DESSENNES, économat, adjointe administrative ;

### Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat, secrétaire administratif 3<sup>ème</sup> grade ;
- Mme Nathalie MARCHETTI, économat, adjointe administrative ;

### Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Odile HENS-BARBIER, économat, adjointe administrative ;

### Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat, secrétaire administratif 1<sup>er</sup> grade ;
- Mme Sophie GOB, économat, adjointe administrative ;
- Mme Nathalie BRETON, économat, adjointe administrative ;

**Article 8** : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

**Article 9** : L'arrêté n° 2014146-0006 du 26 mai 2014 et avenants n° 1, 2, 3 et 4 respectivement arrêté n° 2014189-0006 du 8 juillet 2014, arrêté n° 2014258-0012 du 15 septembre 2014, arrêté n° 2014288-0005 du 15 octobre 2014 et arrêté n° 2014294-0003 du 21 octobre 2014, est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

**Article 10** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 janvier 2015

Le Directeur Interrégional des services  
pénitentiaires de Paris



André SANCHEZ



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015015-0007**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité régionale en matière  
d'ordonnancement secondaire.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-003

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à Agnès GUIMIOT et Marie-Noëlle GACHET-KERKOUR à l'effet de :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
  - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
  - « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134).
2. Répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1. ci-dessus ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités au point 1 ci-dessus.

## ARTICLE 2

En application des articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé, et dans les limites et conditions définies par cet arrêté, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne subdélégation à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- Franck TARRIER

à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale :

Et à :

- Laurence DEGENNE-SHORTEN
- Véronique DELARUE
- Alexandre VISCONTINI
- Anne GRAILLOT
- Fantine LEFEVRE
- Charles-Louis MOLGO
- Christian VINCQ
- Patrick GUYOT
- Cédric GULLON
- Vincent GILBERT
- Catherine LAPEYRE
- Jacques BONNET
- Jean Paul WUCHER
- Lionel SILVERT
- Nicolas BESSOT
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Nicole CARRARA
- Marie-Noelle GACHET-KERKOUR
- Yves DELBART
- Julie NARDIN
- Géraldine CUGUEN

A l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les programmes suivants :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Développement des entreprises et du tourisme » (n°134) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » ;
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 » ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

### **ARTICLE 3**

Subdélégation de signature est également donnée à :

- Agnès GUIMIOT
- Maurice QUERE
- Pascal APPREDERISSE
- Jacques BONNET
- Franck TARRIER

pour signer tous actes liés à la commande publique dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et arrêtés relatifs à la composition et fonctionnement de jury de concours sur les programmes cités à l'article 2 et dans la limite des attributions de leur service à :

- Nicole CARRARA
- Marie-Noëlle GACHET KERKOUR
- Yves DELBART
- Cyrille BOITEL
- Peggy LEGRAND
- Philippe RICHARD
- Bernard SIMONIN

### **ARTICLE 4**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI
- Marie-Louise ASPLANATO
- Blanche BOURIN
- Cyril CHENG
- Jacqueline GRACCHUS-LOUISY
- M'Hammed MEZIANE

A l'effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire », les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

### **ARTICLE 5**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Laurence RYAN VAUTRIN
- Hakim DAOUDIALAOUI
- Aissata THIONGANE
- Mariama SAMBOU
- Alexis GOROKHOFF
- Fabrice VOISIN
- Eloïse VIRY

A effet de valider, dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS Formulaire, les fiches de communication liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales des programmes suivant :

- « FSE00-03 : Objectif 3 (2000-2006) » ;
- « FSE00-04 : Equal (2000-2006) » ;
- « FSE00-06 : Objectif 2 (2000-2006) » ;
- « FSE00-01 : Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 »
- « FSE00-07 : Programme Emploi Inclusion en métropole 2014-2020 » ;
- « FSE00-08 : Initiative pour l'emploi des jeunes 2014-2020 ».

## **ARTICLE 6**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

- Evelyne BASSALER
- Jean-Louis MALLINGER
- Jean-François BONELLI

À l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat « CHORUS », cette habilitation recouvrant les actes de mise à disposition des crédits, de saisie de la programmation dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

## **ARTICLE 7**

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## **ARTICLE 8**

L'arrêté n° 2014-045 du 4 novembre 2014 est abrogé.

## **ARTICLE 9**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

  
LAURENT VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015015-0008**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité territoriale des Yvelines en  
matière d'ordonnancement secondaire



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-006

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale des Yvelines à :

- Madame Françoise BUFFET, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, en charge de l'intérim de l'unité territoriale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT, secrétaire générale
- Madame Nadine DESPLEBIN, responsable adjoint Service Emploi
- Monsieur Didier LACHAUD, responsable Service Emploi
- Monsieur Pascal MARCOUX, responsable Service Travail
- Madame Pascale BLONDY, responsable adjoint Service Emploi



## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Françoise BUFFET, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, en charge de l'intérim de l'unité territoriale des Yvelines
- Madame Elisabeth JAULT
- Monsieur Didier LACHAUD
- Monsieur Pascal MARCOUX

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2014-050 du 5 novembre 2014 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

LAURENT VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015015-0009**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité territoriale de l'Essonne en  
matière d'ordonnancement secondaire.





Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-007

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de l'Essonne à :

- Monsieur Marc BENADON, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne
- Madame Noëlle PASSEREAU, secrétaire général
- Madame Brigitte MARCHIONI
- Madame Betty CORTOT MATHIEU
- Monsieur Paul ISRAEL

## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Marc BENADON,
- Madame Noëlle PASSEREAU,

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2013-080 du 2 septembre 2013 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

  
LAURENT VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015015-0010**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité territoriale des Hauts- De-  
Seine en matière d'ordonnancement  
secondaire.



Liberté + Égalité + Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-008

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine à :

- Madame Françoise BUFFET, responsable de l'unité territoriale des Hauts de Seine
- Monsieur Henri MARIE, secrétaire général
- Madame Catherine TINDILLIERE, directrice du travail
- Madame Claudine SANFAUTE, directrice du travail
- Madame Valérie GUERN, responsable du Pôle mutations économiques



## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Françoise BUFFET
- Monsieur Henri MARIE
- Madame Claudine SANFAUTE

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2014-008 du 1<sup>ER</sup> mars 2014 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

  
LAURENT LEBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015015-0011**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité territoriale de Seine- Saint-  
Denis en matière d'ordonnancement  
secondaire.



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-009

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis à :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité territoriale ;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale.
- Monsieur Eric BERTAZZON

## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Madame Anne SIPP, responsable de l'unité territoriale;
- Madame Martine ADMENT-CATINAUD, chef de service ;
- Madame Jeanne BRUNE, Secrétaire générale.
- Monsieur Eric BERTAZZON

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2014-061 du 3 décembre 2014 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

  
LAURENT VILBOEUF





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015015-0012**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité territoriale du Val- De-  
Mame en matière d'ordonnancement  
secondaire.



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-010

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

A

- Monsieur Joël COGAN responsable de l'unité territoriale
- Monsieur Bernard CREUSOT, responsable du Pôle « Travail »
- Madame Agnès DUMONS, secrétaire générale
- Madame Marie Annick MICHAUX, responsable du pôle "Emploi et développement économique"

Et dans la limite de leurs attributions à :

- Madame Maud BROUSSE-MIGNAVAL
- Madame Régine CHEVALIER
- Madame Lydia DUHENNOIS
- Monsieur Ababacar NDIAYE
-

## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Joël COGAN
- Monsieur Bernard CREUSOT
- Madame Agnès DUMONS
- Madame Marie-Annick MICHAUX

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2013-017 du 9 janvier 2013 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

LAURENT VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015015-0013**

**signé par**  
**Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi d'Ile- de- France**

**le 15 Janvier 2015**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de**  
**l'emploi**

arrêté de subdélégation de signature du  
Directeur aux responsables de pôles et chefs de  
services de l'unité territoriale du Val d'Oise en  
matière d'ordonnancement secondaire.



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
d'Ile de France,

ARRETE n° 2015-011

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
AU TITRE DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DEPENSES  
IMPUTEES SUR LE BUDGET DE L'ETAT

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014356-0008 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à Laurent VILBOEUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France en matière d'ordonnancement secondaire

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, dans le cadre des programmes suivants :

- « Accès et retour à l'emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;

Et dans la limite des attributions de l'unité territoriale du Val d'Oise :

- Monsieur Didier TILLET, responsable de l'unité territoriale
- Madame Muriel CREVEL, secrétaire générale
- Madame Pascale BOUËTTE
- Monsieur Xavier ROBERGE



## ARTICLE 2

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes liés à la commande publique et dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics sur les programmes :

- « Accès et retour à l'Emploi » (n°102) ;
- « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » (n°103) ;
- « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » (n°111) ;
- « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » (n°155) ;
- « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309) ;
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333) ;
- « Contributions aux dépenses immobilières » (n°723).

A :

- Monsieur Didier TILLET,
- Madame Muriel CREVEL,

## ARTICLE 3

La signature des personnes accréditées sera déposée auprès de la Direction régionale des finances publiques d'Ile de France.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

## ARTICLE 4

L'arrêté n°2014-039 du 1<sup>ER</sup> octobre 2014 est abrogé.

## ARTICLE 5

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 15 janvier 2015

Le DIRECTEUR D'ILE DE FRANCE

  
LAURENT VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015020-0007**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 20 Janvier 2015**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris**  
**Direction de la modernisation et de l'administration**  
**Bureau de l'animation des actions de l'Etat**

arrêté portant délégation de signature pour  
l'ordonnancement des dépenses et l'exécution  
budgétaire au sein de la préfecture de la région  
d'Ile de France, préfecture de Paris



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE PARIS

Secrétariat général

Direction de la modernisation et de  
l'administration,

Mission des moyens généraux

Centre de services partagés régional

**ARRETE n°**  
**portant délégation de signature pour**  
**l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire**  
**au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PREFET DE PARIS**  
**Commandeur de la Légion d'honneur**  
**Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Sophie BROCAS en qualité de préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu les conventions de délégation de gestion confiant la réalisation technique de l'ordonnancement des dépenses et des recettes des préfectures de département d'Île-de-France au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Sur proposition de Madame la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,



## ARRÊTE

### Titre I<sup>er</sup> - Centre de services partagés régional

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LIP, chef du centre de services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, il est autorisé à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'AIFE.

**Article 2** : Monsieur Jean-Bernard GARCIA, adjoint au chef du centre de services partagés régional, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

**Article 3** : Madame Chrystèle PENARD, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 4** : Madame Stéphanie CREMONT, adjointe à la cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 5** : Madame Farida BENANOUNE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 6** : Madame Frédérique MALAYEUDE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 7 :** Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- Mme Sylvie BOURDIN
- Mme Jennifer COMPAGNON
- Mme Christine DESOUCHE
- Mme Véronique LOFERME
- Mme Renée MARCELLI
- M. Philippe MAUDUIT
- Mme Martine RAYNAUD
- Mme Sandra SCHIANO

**Article 8 :** Les agents du centre de services partagés régional dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- M. Ilyas ADELINÉ
- Mme Gabrielle ALMODOVAR
- Mme Jessy AUDREN
- Mme Christelle BILINGI
- Mme Catherine CARDOU-BELLAY
- M. Zakariya EL HARMACI
- Mme Jacqueline ERIN
- Mme Emilie FAINE
- Mme Séphora FONROSE
- Mme Gaëlle JOILAN
- M. Henri KONDI
- Mme Delly LE GAL
- Mme Corinne MARIVAL-HERNETTE
- M. Maurice MAURICRACE
- Mme Ginette MENDY
- M. David-Gilles REYNAUD
- Mme Marie-Anne RICHERT
- Mme Anabela SCAPPATICCI
- Mme Sabine TIROU
- Mme Mina TRAORE

## **Titre 2 – Bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires**

**Article 9 :** Délégation est donnée à monsieur Damien LAVAUD, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- saisie de la programmation budgétaire ;
- saisie des rétablissements de crédits ;
- saisie et validation de réservations de crédits, et de blocages de fonds.

**Article 10 :** Délégation est également donnée à M. LAVAUD pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer.

**Article 11 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVAUD, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux articles 8 et 9 est accordée aux agents du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires dont les noms suivent :

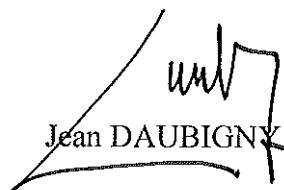
- M. Emmanuel SCHOEPFLIN, adjoint au chef de bureau ;
- M. Pascal MORIN, chef de la section des affaires budgétaires et immobilières ;
- Mme Claudine POULAIN, gestionnaire budgétaire ;
- M. Jean BRUNET, gestionnaire budgétaire ;
- Mme Laurence HAON, gestionnaire budgétaire.

**Article 12 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVAUD, la délégation prévue à l'article 8 est accordée à Mme Marylène PROT, gestionnaire des affaires immobilières et des dépenses mutualisées.

**Article 13 :** La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 20 JAN. 2015

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

  
Jean DAUBIGNY